

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAJUST1
 Version d'étape JUSTM1_201
 Master 1 Justice, procès et procédures parcours Carrières judiciaires

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteurse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			Nature (écrit / oral / pratique)
		X	CLINJPPP	Clinique du droit PRO		JUSTM1_201													
DJUS1	DJUS11	X	CLINJPPR	Clinique du droit RECH UE 11	16	JUSTM1_201													
DJUS1	DJUS11	O	MAD110TD	TD DJP (transitoire)					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS1	DJUS11	O	MAD111TD	TD droit civil suretés					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS1	DJUS11	O	MAD120CM	CM DJP (transitoire)					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS1	DJUS11	O	MAD121CM	CM Droit civil suretés					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS1	DJUS12			UE 12	14														
DJUS1	DJUS12	O	MAD122CM	CM Procédures civiles d'exécution					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	O	MAD123CM	CM Droit commercial					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	O	MAD124CM	CM Droit des personnes protégées					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	O	MAD125CM	CM Droit international privé					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	O	MAD128CM	CM DIEDH					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	X	MAD131	Droit de la construction	3	DASUM1_201			écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	X	MAD135	Droit des étrangers	3	JUSTM1_201			écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS1	DJUS12	O	MAD140	Anglais S1	2	DENTM1_201			oral		100%				oral	10 minutes	100%	1	contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant Session 2 : L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes
DJUS2	DJUS21	O	MAD212TD	TD Droit commercial					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS2	DJUS21	O	MAD215TD	TD Procédure pénale					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS2	DJUS21	O	MAD222CM	CM Droit commercial					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS2	DJUS21	O	MAD225CM	CM Procédure pénale					écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
DJUS2	DJUS22	O	MAD220CM	CM Contrats spéciaux (transitoire)					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	O	MAD223CM	CM Droit international privé					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	O	MAD226CM	CM Droit des assurances					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	O	MAD229CM	CM Droit matériel des libertés					écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	X	MAD237	Droit pénal des affaires	3	DENTM1_201			écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	X	MAD238	Droit du dommage corporel	3	DASUM1_201			écrit ou oral			écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DJUS2	DJUS22	O	MAD240	Anglais S2	2	DENTM1_201			oral		50%	oral	10 minutes	50%	oral	10 minutes	50%	1	contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant. La note de CC est conservée en session 2, même si elle est inférieure à la moyenne L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 1 Droit notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique
 Type de Maste MAIU
 Mention de Version IUSTM

Régulier : oui / non ?
 régime : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement : oui / non ?

Liste : O = obligatoire
 Crédits ECTS : préciser écrit
 Nature : préciser la NB ; en
 Part CC ou CT : préciser la nature de la note
 Coefficient : préciser la nature de la note

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet Préciser mode (1), (2), (3) ou (4))	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
											Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
JUSTS3	JUSTM31			UE 31 Procédures civile et pénale approfondies	15			écrit	4	50% oral	30 minutes	50%						CC : Moyenne (sur 20) des deux meilleures notes (sur 20) obtenues aux quatre devoirs écrits de 2 heures de procédure civile ou de procédure pénale (selon l'option et la matière choisies par l'étudiant) CT : Note (sur 20) obtenue à l'épreuve unique de grand oral commune aux UE 31, 32, 41 et 42 (30 minutes de passage devant un jury de 3 personnes, sans préparation)	
JUSTS3	JUSTM32			UE 32 Droit et contentieux des obligations	15			écrit	3 40/60	oral	30 minutes	20/60						CC : Moyenne (rapportée sur 40) des trois meilleures notes (sur 20) obtenues aux six devoirs écrits de 3 heures de droit des obligations 3 CT : Note (sur 20) obtenue à l'épreuve unique de grand oral commune aux UE 31, 32, 41 et 42 (30 minutes de passage devant un jury de 3 personnes, sans préparation)	
JUSTS4	JUSTM41			UE 41 Contentieux spéciaux	15			écrit	4	50% oral	30 minutes	50%						CC : Moyenne (sur 20) des deux meilleures notes (sur 20) obtenues aux quatre devoirs écrits de 2 heures de procédure civile ou de procédure pénale (selon l'option et la matière choisies par l'étudiant) 2 CT : Note (sur 20) obtenue à l'épreuve unique de grand oral commune aux UE 31, 32, 41 et 42 (30 minutes de passage devant un jury de 3 personnes, sans préparation)	
JUSTS4	JUSTM42			UE 42 Intégration et pratique professionnelles	15														
JUSTS4	JUSTM42	O	JUSTSTG	STAGE		JUSTM2_211		écrit	3 40/60	oral écrit ou écrit/oral	15 minutes	20/60						CC : Moyenne (rapportée sur 40) des trois meilleures notes (sur 20) obtenues aux six devoirs de 5 heures de note de synthèse (pour l'option Avocat & Magistrat) ou aux six épreuves orales de culture générale (pour l'option Commissaire de Justice) (½ heure de préparation et ½ heure de passage devant jury de 2 personnes) 3 CT : Note (sur 10) obtenue à l'épreuve orale d'anglais (¼ heure de préparation et ¼ heure de passage devant 1 examinateur) et Note (sur 10) obtenue au rapport écrit de stage (ou à la soutenance d'un mémoire de recherche au lieu du stage devant jury de 2 personnes (1h maximum)).	

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 2 notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.
 Si l'étudiant a obtenu plus de 8/20 de moyenne générale, les responsables du diplôme organisent au mois de septembre suivant, un oral de rattrapage portant sur l'ensemble des enseignements – y compris les matières qui auraient été validées –, d'une durée de 45 minutes, devant un jury composé de trois personnes au moins désignées par le président, sans préparation

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
 - (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - $(N1+N2+N3)/3$ }
 - (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - N3 }
 - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
 - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)